

L1 DROIT ET CULTURE JURIDIQUE (semestre 1)

Transition :

- Organisation de la justice :

L'organisation de la justice est divisée en deux grands ordres : l'ordre judiciaire avec les juridictions civiles et pénales et l'ordre administratif. Le cours abordera donc les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif, les juridictions extérieures aux ordres juridictionnels et les principes directeurs de l'organisation juridictionnelle.

- Introduction générale au droit :

L'introduction générale au droit permet aux étudiants d'obtenir des bases juridiques nécessaires et fondamentales pour la suite de ses études. Elle permet une présentation d'ensemble du Droit.

- Apprendre à apprendre :

Le cours apprendre à apprendre vise à améliorer les capacités d'apprentissage des étudiants et débloquent une prise de conscience concernant les biais qui existent dans la mémorisation. Le cours abordera la mémoire, la concentration, la prise de notes et le travail collaboratif.

Fondamentaux du droit :

- Droit constitutionnel :

Le droit constitutionnel est une branche du droit public qui rassemble les règles relatives à l'État, à la constitution du gouvernement et des pouvoirs publics ainsi qu'à la participation des citoyens à l'exercice de ces pouvoirs. Le cours abordera les théories générales du droit constitutionnel et les régimes de séparation des pouvoirs de la France jusqu'en 1958.

- Droit civil :

Le droit civil permet d'introduire le droit avec des notions essentielles qui structurent le système juridique. Le cours abordera, par exemple, la hiérarchie des normes, le principe de non-rétroactivité de la loi ou encore les principes gouvernant le droit de la preuve.

Humanités :

- Humanités Sciences économiques :

L'Humanité sciences économiques permet d'étudier les différents courants de la pensée économique contemporaine. Le cours abordera les principaux concepts économiques de base et les deux grands déséquilibres économiques contemporains (chômage et inflation).

- **Humanités Histoire contemporaine :**

L'Humanité histoire contemporaine permet d'étudier l'évolution politique de la France durant la période contemporaine et plus particulièrement de la fin du XIXème siècle au milieu du XXème siècle. Le cours abordera la conjoncture extérieure dans l'évolution de la vie politique française et les principales personnalités et courants politiques.

- **Humanités Science politique :**

L'Humanité science politique permet d'étudier des notions de procédure civile et ses principes directeurs tels que l'action en justice, l'instance et le jugement.

Culture Juridique :

- **Histoire des institutions publiques :**

L'histoire des institutions publiques est une étude sur l'évolution et le développement des institutions publiques. Le cours abordera les structures et les transformations des institutions gouvernementales et administratives dans différentes sociétés et époques.

- **Relation internationales et européennes :**

Le cours de relation internationales et européennes est une étude des interactions entre les États, les organisations internationales et les acteurs non étatiques sur la scène mondiale. Le cours abordera les sujets du droit international public, l'État comme sujet originaire et les organisations internationales.

- **Grands principes du droit :**

Les Grands principes du droit sont des principes non écrits mais ayant valeur juridique puisqu'ils sont dégagés et consacrés par le juge. Le cours abordera plusieurs grands principes du droit comme le principe de la séparation des pouvoirs, le principe de la légalité, le principe de la présomption d'innocence, etc.

- **Droit canonique :**

Le cours Droit canonique est une étude du système juridique de l'Église catholique romaine. Il permet d'étudier l'organisation du gouvernement de l'Église. Le cours abordera les principes et les procédures du droit canonique.

L1 DROIT ET CULTURE JURIDIQUE (semestre 2)

Fondamentaux du droit :

- Droit constitutionnel :

Le droit constitutionnel permet d'étudier la naissance de la Vème République avec les règles qui régissent le fonctionnement et les rapports des pouvoirs publics : le chef de l'État, le Gouvernement et le Parlement.

- Droit civil :

Le droit civil au deuxième semestre porte sur le droit des personnes. Le cours abordera la reconnaissance de la personnalité juridique de la naissance à la mort, l'état de la personne (sexe, nom, domicile) ou encore ses droits (la protection du corps humain, le respect de l'intégrité physique). Ce cours porte aussi sur les incapables avec la protection des mineurs ou les mineurs protégés.

Humanités :

- Humanités Sciences économiques :

L'humanité sciences économiques permet d'étudier les grands problèmes économiques contemporains depuis 1945. Le cours abordera les grands courants de la pensée économique et la compréhension des mécanismes du marché (offre, demande, prix) ainsi que les principales composantes de la demande globale.

- Humanités Histoire contemporaine :

▪ Grands enjeux sociaux :

Les grands enjeux sociaux sont l'ensemble des problématique et défis majeurs que notre société contemporaine est confrontée. Le cours abordera les grands enjeux sociaux tels que la réduction de l'impact environnemental, les inégalités sociales, l'accès à certains services ou encore la discrimination.

▪ Histoire de la laïcité française :

L'histoire de la laïcité française permet d'étudier l'histoire de la laïcité française et les différents moments de laïcisation de la France depuis la Révolution française afin de comprendre les politiques de la république vis-à-vis des religions. Le cours abordera l'organisation des religions avec la place du judaïsme, du protestantisme, de l'Islam, etc.

- Humanités Science politique :

▪ Partis et culture politique en France :

Le cours des partis et culture politique en France permet d'étudier les grandes tendances de la vie politique française au XXème siècle et de favoriser une meilleure compréhension de la

vie politique contemporaine. Le cours abordera la structuration des partis sous la Vème République.

- Philosophie des idées politiques :

Le cours de Philosophie des idées politiques permet d'étudier les fondements philosophiques des idées politiques telles que la nature du pouvoir, les droits de l'Homme, la relation entre l'État et les individus. Le cours abordera les concepts, les théories et les débats liés à la politique.

Culture juridique :

- **Comptabilité :**

La comptabilité permet d'étudier l'ensemble des opérations liées à l'activité d'une entreprise sur une certaine période. Elle permet alors d'analyser et d'évaluer la situation d'une entreprise.

- **Grands systèmes de droit contemporains :**

Les grands systèmes de droit contemporains permettent de découvrir les différents systèmes juridiques qui existent dans le monde. Le cours abordera les fondements et les principes des systèmes juridiques afin d'en faire des comparaisons.

- **Histoire du droit privé :**

L'histoire du droit privé permet de développer des réflex intellectuels et une solide culture juridique. Le cours sera divisé en quatre branches avec le droit des personnes, le droit patrimonial de la famille, le droit des biens et le droit des obligations.

- **Institutions administratives :**

Le cours des institutions administratives permet d'appréhender les institutions administratives françaises et de comprendre leur place et leurs missions dans l'organisation territoriale. Il permet de comprendre les principes et exceptions liés à l'histoire et aux spécificités du territoire français. Le cours abordera les concepts de centralisation, décentralisation et déconcentration ainsi que les institutions administratives centrales (Président de la République et Gouvernement), déconcentrées (préfets) et décentralisées (collectivités territoriales).

L2 DROIT ET CULTURE JURIDIQUE (semestre 3)

Fondamentaux du droit :

- Droit administratif :

Le droit administratif est une branche du droit public qui se définit comme un ensemble de règles juridiques qui va s'appliquer aux activités des administrations publiques. Le cours abordera le principe de légalité, comme normes établies par l'administration devant être conformes aux normes supérieures et le principe dit de responsabilité comme la responsabilité d'une personne publique en dehors du contrat.

- Droit des obligations :

Le droit des obligations est une matière fondamentale du droit privé. Une obligation civile se définit comme un lien de droit en vertu duquel une personne (le créancier) peut exiger d'une autre personne (le débiteur) l'exécution d'une prestation. Cette obligation se retrouve essentiellement dans le contrat. Le cours abordera la formation du contrat et les effets du contrat.

- Droit pénal général :

Le droit pénal concerne les rapports entre l'individu et la société. Il permet de fixer les comportements contraires à la loi appelés les infractions, et de déterminer les sanctions pénales qui leur sont applicables. Le cours abordera l'application des lois dans le temps et dans l'espace, la responsabilité pénale ainsi que les infractions et les conditions de qualification.

- Droit des institutions européennes :

Les institutions européennes sont des acteurs politiques de la construction européenne créées par le Traité de Rome. Le droit des institutions européennes permet alors d'étudier les institutions de l'Union européenne et le fonctionnement de ces institutions. Leur rôle est de définir les orientations politiques de l'Union Européenne.

Humanités :

- Humanité Sciences économiques :

L'humanité sciences économiques permet d'analyser la macroéconomie afin d'étudier les phénomènes économiques tels que l'inflation, la croissance, le chômage, le revenu, etc. L'objectif est d'avoir une vision d'ensemble de l'activité économique dans un pays.

- Humanité Histoire contemporaine :

L'Humanité histoire contemporaine permet d'étudier et de comprendre la vie politique en France depuis 1945. Le cours abordera les régimes politiques après la Seconde Guerre mondiale.

- **Humanité Sciences politiques :**

L'Humanité sciences politiques permet d'étudier l'intervention de l'État ou d'une autre autorité publique afin d'obtenir des conséquences sur la société ou un territoire. Le cours abordera les différentes politiques publiques en fonction des préoccupations politiques pour recouvrir un vaste champ d'intervention.

Culture juridique :

- **Grands principes des finances publiques :**

Les grands principes des finances publiques, élaborés au cours du XIX^{ème} siècle, renvoient aux règles nécessaires à la bonne gestion des finances publiques. Les quatre principes sont l'annualité, la spécialité, l'unité et l'universalité. Depuis quelques années, de nouveaux principes budgétaires sont apparus notamment le principe de sincérité. Le budget de l'État doit donc obéir à ses règles particulières.

- **Grand procès :**

Ce cours a pour objectif de sensibiliser les étudiants aux grands procès. Les procès permettent de montrer l'importance du rôle du juge, les parties au procès et les principes procéduraux qui s'imposent. Le cours abordera les grands procès afin d'illustrer l'ensemble de ces principes dans les juridictions.

- **Droits de l'enfant :**

Les droits de l'enfant visent la protection spécifique de l'enfant de moins de dix-huit ans en tant que sujet de droit à part entière. Ces droits permettent de prendre en compte leur vulnérabilité et la nécessité d'un développement de l'enfant. Le cours abordera l'ensemble des droits fondamentaux tels que le soin, l'éducation, la protection, etc.

- **Droit civil des biens – propriété individuelle :**

Le droit civil des biens est une branche du droit civil qui se définit comme la relation entre les personnes et les biens. Le cours abordera le concept de propriété individuelle et les notions en lien avec la propriété collective et la propriété démembrée.

L2 DROIT ET CULTURE JURIDIQUE (semestre 4)

Fondamentaux du droit :

- Droit administratif :

Le droit administratif permet d'étudier les instruments de l'action administrative (actes juridique de l'administratif et contrats administratifs). Il permet également d'assurer la mission d'intérêt général de l'Administration grâce à son activité de police administrative.

- Droit des obligations :

Le droit des obligations permet de poursuivre l'étude des sources de l'obligation en s'intéressant à la responsabilité extracontractuelle telle que la responsabilité du fait personnel, la responsabilité du fait des choses ou la responsabilité du fait d'autrui. Il permet également d'étudier les régimes spéciaux de responsabilité avec l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation et la responsabilité du fait des produits défectueux.

- Droit pénal général :

Le droit pénal concerne les rapports entre l'individu et la société. Il permet de fixer les comportements contraires à la loi appelés les infractions et de déterminer les sanctions pénales qui leur sont applicables. Le cours abordera l'application des lois dans le temps et dans l'espace, la responsabilité pénale ainsi que les infractions et les conditions de qualification.

- Droit de l'Union européenne :

Le droit de l'Union européenne permet de prendre conscience de l'influence du droit de l'Union européenne sur le droit interne et du rôle du juge national dans l'application du droit de l'Union européenne. Le cours abordera les sources du droit de l'Union européenne (traités, actes unilatéraux et jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne) et les relations entre l'ordre juridique national et l'ordre juridique de l'Union européenne.

Humanités :

- Humanités Sciences économiques :

L'Humanité sciences économiques permet d'étudier les concepts de création monétaire et d'investissement ainsi que de maîtriser l'utilisation des principaux instruments de politiques économiques afin d'analyser les mécanismes de propagation de la crise économique.

- Humanités Histoire contemporaine :

▪ Éloquence et pouvoir :

L'éloquence permet aux étudiants de savoir convaincre par la parole. Le cours abordera les notions de base oral et non-verbal pour permettre une bonne prise de parole en public.

- Fabrique parlementaire de la loi :

L'élaboration d'une loi est un processus long et complexe. Le cours abordera les étapes de la fabrication d'une loi du Premier ministre ou de la proposition de loi des députés et sénateurs jusqu'à l'adoption et sa promulgation par le président de la République.

- **Humanités Sciences politiques :**
 - Administrer une collectivité locale :

Les collectivités locales sont des autorités publiques distinctes de l'État qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire. Elles s'administrent librement par un conseil élu au suffrage universel direct et un exécutif.

- Développement durable :

Le cours développement durable permet d'étudier le développement durable dans ses composantes économiques, sociales et environnementales. Il vise à comprendre les politiques publiques attachées à cet objectif au niveau international, national et local. Le cours abordera l'objectif du développement durable, son histoire et ses enjeux.

Culture juridique :

- **Droit fiscal :**

Le droit fiscal étudie les principes juridiques relatifs aux impôts, aux contributions, aux taxes et aux cotisations sociales. L'objectif est d'initier les étudiants aux concepts, techniques et procédures du droit fiscal ainsi que de comprendre les régimes des réformes des principaux impôts d'État.

- **Droit de la santé :**

Le droit de la santé permet d'étudier la relation entre le praticien et le patient autant en milieu libéral qu'en établissement de soins privé ou public. Le cours abordera les droits et les devoirs du patient tels que le respect à la vie privée et la liberté de choix ainsi que les droits attachés particulièrement à sa maladie avec le droit à l'information et le secret médical.

- **Droit civil des biens :**

Le droit civil des biens permet d'étudier l'évolution du droit des biens et l'ouverture progressive aux formes collectives de l'appropriation. Le cours abordera le régime juridique et les différentes règles organisant les modalités d'exercice de la propriété collective.

- **Droit de l'environnement :**

Le droit de l'environnement permet d'appréhender les grands principes du droit et d'analyser leur implications juridiques (principes de prévention, pollueur-payeur, précaution). Le cours abordera les grands principes du droit de l'environnement ainsi que la police administrative et les responsabilités applicables.

LICENCE 3 DROIT ET CULTURE JURIDIQUE (semestre 5)

Fondamentaux du droit :

- **Droit civil (contrats spéciaux) :**

Le droit des contrats spéciaux est une matière en prolongement du droit des obligations car les différents contrats spéciaux doivent se conformer aux règles communes du Code civil applicables à tous les contrats. Dans ce cours, différents contrats spéciaux seront abordés (vente, location, entreprise, mandat). Le cours abordera la physionomie de ces contrats, les critères de distinction puis leur régime juridique.

- **Droit de la propriété publique :**

Le droit de la propriété publique est une matière en prolongement du droit administratif. Ce cours est consacré aux moyens dont dispose l'administration pour satisfaire l'intérêt général. Le cours abordera les critères et les conditions pour appartenir au domaine public ainsi que la domanialité publique comme régime juridique du domaine public.

- **Droit du travail :**

Le droit du travail est une matière en constante évolution. Il permet de protéger le salarié afin de compenser cette inégalité juridique entre le salarié et l'employeur. Le cours abordera les principales règles du contrat de travail, les droits et obligations du salarié et de l'employeur ainsi que la fin des relations de travail.

- **Droit commercial :**

Le droit commercial est l'ensemble des règles juridiques s'appliquant aux commerçants dans l'exercice de leur fonction et régissant l'activité commerciale. Le cours abordera les sources et le régime du droit commercial, le commerçant, le fonds de commerce ainsi que le bail commercial.

- **Droit international public :**

Le droit international public est un champ complexe et dynamique du droit. Le cours abordera les particularismes de ce droit en présentant les acteurs de ce droit, la description des États, des organisations internationales, des individus et de leur place ainsi que de leur rôle sur la scène internationale.

- **Droit de l'expropriation et des travaux publics :**

Le droit de l'expropriation et des travaux publics est une procédure permettant à l'administration d'accroître la consistance de son domaine. Le droit de l'expropriation est le droit qui permet à la puissance publique de prendre possession par la voie judiciaire et administrative d'une propriété privée.

Humanités :

- **Humanités Sciences économiques :**

L'Humanité sciences économiques permet de comprendre les concepts de mondialisation, de protectionnisme et de libre-échange. L'objectif est alors de connaître les facettes des échanges internationaux et les mécanismes de la construction européenne. Le cours abordera la croissance économique afin d'analyser économiquement certaines zones géographiques.

- **Humanités Histoire contemporaine :**

L'Humanité histoire contemporaine permet d'étudier la mise en œuvre du projet de construction européenne élaborée après la Seconde Guerre mondiale. Le cours abordera du traité de Versailles et ses conséquences au traité de Maastricht et son bilan.

- **Humanités Sciences politiques :**

L'Humanité sciences politiques permet d'étudier les régimes politiques dans le monde de l'après 1945. Le cours abordera la façon dont s'organise le monde après la Seconde Guerre mondiale.

Culture juridique :

- **Procédure administrative contentieuse :**

La procédure administrative contentieuse est l'ensemble des règles qui régissent le déroulement du procès devant le juge administratif. Elle permet à l'Administration d'être la plus efficace possible dans un souci d'intérêt général et la protection des administrés face à une action illégale ou arbitraire de l'administration.

- **Procédure civile :**

La procédure civile permet d'étudier l'organisation judiciaire française et les règles de compétence. Cette matière permet aussi de réglementer le déroulement du procès allant de la demande en justice jusqu'à l'obtention de la décision de justice.

- **Régime général des obligations :**

Le régime général des obligations est une matière en prolongement du droit des obligations. Ce cours prend en compte les règles communes à toutes les obligations indépendamment de leur source. Le cours abordera les modalités, la circulation et l'extinction de l'obligation.

- **Droit du numérique :**

Le droit du numérique permet d'envisager les difficultés soulevées par la mise en œuvre des technologies de l'information. Il est essentiel de comprendre et de construire les outils qui transforment notre société aujourd'hui.

LICENCE 3 DROIT ET CULTURE JURIDIQUE (semestre 6)

Fondamentaux du droit :

- Droit civil (sûretés) :

Le droit des sûretés est essentiel à la compréhension du droit privé et du droit des affaires car les sûretés permettent au créancier de se prémunir contre l'inexécution des obligations du débiteur afin d'obtenir le paiement de la dette. Le cours abordera les différentes sûretés comme les sûretés réelles, les sûretés personnelles, etc.

- Libertés fondamentales :

Les libertés fondamentales sont des libertés essentielles reconnues à tout Homme et qui bénéficient d'une protection particulière. Le cours abordera les grandes notions des libertés fondamentales telles que la protection du corps, le respect de la vie privée et la liberté religieuse.

- Droit du travail :

Le droit du travail est consacré à l'étude des relations collectives de travail, à l'exécution du contrat et à sa rupture. Le cours abordera les grands principes encadrant les rapports du travail comme la modification du contrat de travail, la protection statutaire des représentants du personnel, le principe de non-discrimination, le respect des droits et des libertés du salarié, le droit de grève, etc.

- Droit des sociétés :

Le droit des sociétés est l'ensemble des règles de droit qui régissent la vie des entreprises. Il concerne la création, le fonctionnement et l'extinction de celle-ci. Le cours abordera le contrat de société, la notion de personnalité morale et le fonctionnement de la société.

- Droit international public :

Le droit international public est l'ensemble des règles juridiques applicables à la société internationale. Le cours abordera les sources du droit international public (conventionnelles et non conventionnelles) et les mécanismes de régulation juridique de la vie internationale.

- Protection européenne des droits de l'Homme :

Le cours de protection européenne des droits de l'Homme permet d'étudier le fonctionnement et le rôle des systèmes européens de protection des droits de l'homme exerçant une influence sur le droit français. Le cours abordera la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Humanités :

- **Humanités Sciences économiques :**

L'Humanité sciences économiques permet de comprendre les concepts de croissance économique, de mondialisation et des échanges internationaux. L'objectif est alors de connaître les facettes des échanges internationaux et les mécanismes de la construction européenne et du sous-développement. Le cours abordera les grands problèmes économiques contemporains afin d'analyser économiquement certaines zones géographiques.

- **Humanités Histoire contemporaine :**

▪ Les couples franco-allemands

Le cours des couples franco-allemands permet d'étudier les principales personnalités françaises et allemandes qui ont contribué à faire de l'axe franco-allemand le pilier de la construction européenne à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

▪ Penser l'Europe, construire la paix

Le cours Penser l'Europe, construire la paix permet de comprendre les différentes caractéristiques et les enjeux liés à la construction européenne et à la paix dans le mode contemporain. Le cours abordera l'idée de l'Europe de la Première Guerre mondiale à la fin de la Guerre froide.

- **Humanités Sciences politiques :**

▪ Conflits et Développement

Le cours Conflits et Développement permet d'étudier la guerre et l'état des lieux des conflits dans le monde. Il permet de répondre aux questions telles que « peut-on parler d'anciennes et de nouvelles guerres ? », « peut-il y avoir des guerres justes » ou encore « peut-on faire la guerre contre le terrorisme ? ».

▪ La gouvernance européenne

La gouvernance européenne désigne l'ensemble de règles, de procédures et de pratiques relatives à l'exercice du pouvoir dans l'Union européenne. Le cours abordera les principes sur lesquels la gouvernance européenne est fondée.

Culture juridique :

- **Procédure pénale :**

La procédure pénale est vue comme l'ensemble des règles qui ont pour objet de constater les infractions pénales, d'en rechercher les auteurs et les preuves ainsi que de juger ces auteurs pour leur faire appliquer une sanction pénale. Le cours abordera les auteurs de la procédure pénale et les actions nées de l'infraction.

- **Procédures civiles d'exécution :**

Le cours de procédures civiles d'exécution englobe l'ensemble des procédures permettant aux créanciers d'obtenir satisfaction lorsque leurs débiteurs n'accomplissent pas spontanément leurs obligations. Le cours abordera l'ensemble des étapes clefs des procédures civiles d'exécutions et les acteurs essentiels qui permettent la mise en œuvre de ces procédures.

- **Droit européen des affaires :**

Le droit européen des affaires permet d'étudier les principes de libre circulation qui constituent le fondement des règles matérielles pour réaliser le marché intérieur et de libre concurrence comme instruction juridique subsidiaire.

- **Droit fiscal :**

Le droit fiscal étudie les principes juridiques relatifs aux impôts, aux contributions, aux taxes et aux cotisations sociales. L'objectif est d'initier les étudiants aux concepts, techniques et procédures du droit fiscal ainsi que de comprendre les régimes des réformes des principaux impôts d'État.

- **Droit de l'environnement :**

Le droit de l'environnement permet d'appréhender les grands principes du droit et d'analyser leur implications juridiques (principes de prévention, pollueur-payeur, précaution). Le cours abordera les grands principes du droit de l'environnement ainsi que la police administrative et les responsabilités applicables.

L1 DROIT SCIENCE POLITIQUE (semestre 1)

Transition :

- Organisation de la justice :

L'organisation de la justice est divisée en deux grands ordres : l'ordre judiciaire avec les juridictions civiles et pénales et l'ordre administratif. Le cours abordera donc les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif, les juridictions extérieures aux ordres juridictionnels et les principes directeurs de l'organisation juridictionnelle.

- Introduction générale au droit :

L'introduction générale au droit permet aux étudiants d'obtenir des bases juridiques nécessaires et fondamentales pour la suite de ses études. Elle permet une présentation d'ensemble du Droit.

- Apprendre à apprendre :

Le cours apprendre à apprendre vise à améliorer les capacités d'apprentissage des étudiants et débloquent une prise de conscience concernant les biais qui existent dans la mémorisation. Le cours abordera la mémoire, la concentration, la prise de notes et le travail collaboratif.

Fondamentaux du droit :

- Droit constitutionnel :

Le droit constitutionnel est une branche du droit public qui rassemble les règles relatives à l'État, à la constitution du gouvernement et des pouvoirs publics ainsi qu'à la participation des citoyens à l'exercice de ces pouvoirs. Le cours abordera les théories générales du droit constitutionnel et les régimes de séparation des pouvoirs des pouvoirs de la France jusqu'en 1958.

- Droit civil :

Le droit civil permet d'introduire le droit avec des notions essentielles qui structurent le système juridique. Le cours abordera, par exemple, la hiérarchie des normes, le principe de non-rétroactivité de la loi ou encore les principes gouvernant le droit de la preuve.

Humanités :

- Humanités Sciences économiques :

L'Humanité sciences économiques permet d'étudier les différents courants de la pensée économique contemporaine. Le cours abordera les principaux concepts économiques de base et les deux grands déséquilibres économiques contemporains (chômage et inflation).

- **Humanités Histoire contemporaine :**

L'Humanité histoire contemporaine permet d'étudier l'évolution politique de la France durant la période contemporaine et plus particulièrement de la fin du XIXème siècle au milieu du XXème siècle. Le cours abordera la conjoncture extérieure dans l'évolution de la vie politique française et les principes personnalités et courants politiques.

Culture politique :

- **Vie politique française :**

La vie politique française étudie l'histoire de la vie politique de la seconde moitié du XVIIIème siècle à aujourd'hui permettant d'apprendre la période révolutionnaire, la monarchie constitutionnelle, la seconde République, etc. Le cours abordera l'exercice du pouvoir politique, le maintien au pouvoir et sa perte.

- **Introduction à la science politique :**

L'introduction à la science politique est une discipline qui étudie et analyse les phénomènes politiques. Ce cours permet une compréhension générale des systèmes politiques, des processus politiques et des acteurs politiques qui prennent des décisions dans les sociétés.

L1 DROIT SCIENCE POLITIQUE (semestre 2)

Fondamentaux du droit :

- Droit constitutionnel :

Le droit constitutionnel permet d'étudier la naissance de la Vème République avec les règles qui régissent le fonctionnement et les rapports des pouvoirs publics : le chef de l'État, le Gouvernement et le Parlement.

- Droit civil :

Le droit civil au deuxième semestre porte sur le droit des personnes. Le cours abordera la reconnaissance de la personnalité juridique de la naissance à la mort, l'état de la personne (sexe, nom, domicile) ou encore ses droits (la protection du corps humain, le respect de l'intégrité physique). Ce cours porte aussi sur les incapables avec la protection des mineurs ou les mineurs protégés.

Humanités :

- Humanités Sciences économiques :

L'humanité sciences économiques permet d'étudier les grands problèmes économiques contemporains depuis 1945. Le cours abordera les grands courants de la pensée économique et la compréhension des mécanismes du marché (offre, demande, prix) ainsi que les principales composantes de la demande globale.

- Humanités Histoire contemporaine :

▪ Grands enjeux sociaux :

Les grands enjeux sociaux sont l'ensemble des problématiques et défis majeurs que notre société contemporaine est confrontée. Le cours abordera les grands enjeux sociaux tels que la réduction de l'impact environnemental, les inégalités sociales, l'accès à certains services ou encore la discrimination.

▪ Histoire de la laïcité française :

L'histoire de la laïcité française permet d'étudier l'histoire de la laïcité française et les différents moments de laïcisation de la France depuis la Révolution française afin de comprendre les politiques de la république vis-à-vis des religions. Le cours abordera l'organisation des religions avec la place du judaïsme, du protestantisme, de l'Islam, etc.

Culture politique :

- Introduction à la philosophie politique :

L'introduction à la philosophie politique permet d'étudier les concepts fondamentaux et les questions liés à la philosophie politique. L'objectif est de développer une compréhension critique des idées politiques et de leurs fondements philosophiques.

- **Introduction aux relations internationales contemporaines :**

L'introduction aux relations internationales contemporaines permet d'étudier les grands sujets et concepts de relations internationales et de sciences politique. Le cours abordera les concepts, les théories et les problématiques dans le domaine des relations internationales.

- **Institutions administratives :**

Le cours des institutions administratives permet d'appréhender les institutions administratives françaises et de comprendre leur place et leurs missions dans l'organisation territoriale. Il permet de comprendre les principes et exceptions liés à l'histoire et aux spécificités du territoire français. Le cours abordera les concepts de centralisation, décentralisation et déconcentration ainsi que les institutions administratives centrales (Président de la République et Gouvernement), déconcentrées (préfets) et décentralisées (collectivités territoriales).

L2 DROIT SCIENCE POLITIQUE (semestre 3)

Fondamentaux du droit :

- Droit administratif :

Le droit administratif est une branche du droit public qui se définit comme un ensemble de règles juridiques qui va s'appliquer aux activités des administrations publiques. Le cours abordera le principe de légalité, comme normes établies par l'administration devant être conformes aux normes supérieures et le principe dit de responsabilité comme la responsabilité d'une personne publique en dehors du contrat.

- Droit des obligations :

Le droit des obligations est une matière fondamentale du droit privé. Une obligation civile se définit comme un lien de droit en vertu duquel une personne (le créancier) peut exiger d'une autre personne (le débiteur) l'exécution d'une prestation. Cette obligation se retrouve essentiellement dans le contrat. Le cours abordera la formation du contrat et les effets du contrat.

- Droit des institutions européennes :

Les institutions européennes sont des acteurs politiques de la construction européenne créées par le Traité de Rome. Le droit des institutions européennes permet alors d'étudier les institutions de l'Union européenne et le fonctionnement de ces institutions. Leur rôle est de définir les orientations politiques de l'Union Européenne.

- Sociologie politique :

La sociologie politique est une discipline qui cherche à comprendre le fonctionnement politique des sociétés. Le cours abordera les objets de la sociologie politique dans une perspective historique.

Humanités :

- Humanité Sciences économiques :

L'humanité sciences économiques permet d'analyser la macroéconomie afin d'étudier les phénomènes économiques tels que l'inflation, la croissance, le chômage, le revenu, etc. L'objectif est d'avoir une vision d'ensemble de l'activité économique dans un pays.

- Humanité Histoire contemporaine :

L'humanité histoire contemporaine permet d'étudier et de comprendre la vie politique en France depuis 1945. Le cours abordera les régimes politiques après la Seconde Guerre mondiale.

Culture juridique et politique :

- **Analyse sociologique des problèmes sociaux contemporains :**

L'analyse sociologique des problèmes sociaux contemporains permet d'étudier des éléments d'actualité comme la pauvreté, la violence, les inégalités, etc. La question des problèmes sociaux prédomine dans les champs de l'intervention sociale.

- **Histoire des idées politiques anciennes et modernes :**

L'histoire des idées politiques anciennes et modernes permet d'étudier les idées politiques dans des configurations politiques différentes. Le cours abordera l'évolution des idées politiques dans la civilisation occidentale : de la Grèce antique à la Révolution française, de distinguer l'histoire des idées politiques de l'histoire des doctrines, pensées et institutions politiques ainsi que de contextualiser les idées politiques.

- **Droit processuel :**

Le droit processuel est l'ensemble des règles applicables devant les juridictions civiles, pénales, administratives et constitutionnelles. Le cours abordera les principes et les règles fondamentaux gouvernant toutes les procédures.

L2 DROIT SCIENCE POLITIQUE (semestre 4)

Fondamentaux du droit :

- Droit administratif :

Le droit administratif permet d'étudier les instruments de l'action administrative (actes juridique de l'administratif et contrats administratifs). Il permet également d'assurer la mission d'intérêt général de l'Administration grâce à son activité de police administrative.

- Droit des obligations :

Le droit des obligations permet de poursuivre l'étude des sources de l'obligation en s'intéressant à la responsabilité extracontractuelle telle que la responsabilité du fait personnel, la responsabilité du fait des choses ou la responsabilité du fait d'autrui. Il permet également d'étudier les régimes spéciaux de responsabilité avec l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation et la responsabilité du fait des produits défectueux.

- Droit pénal :

Le droit pénal concerne les rapports entre l'individu et la société. Il permet de fixer les comportements contraires à la loi appelés les infractions, et de déterminer les sanctions pénales qui leur sont applicables. Le cours abordera l'application des lois dans le temps et dans l'espace, la responsabilité pénale ainsi que les infractions et les conditions de qualification.

- Régimes politiques contemporains :

Les régimes politiques désignent le mode d'organisation des pouvoirs publics. Le cours abordera les différents types de caractéristiques et les structures des régimes politiques dans le monde afin de réfléchir aux perspectives de changement.

Humanités :

- Humanités Sciences économiques :

L'Humanité sciences économiques permet d'étudier les concepts de création monétaire et d'investissement ainsi que de maîtriser l'utilisation des principaux instruments de politiques économiques afin d'analyser les mécanismes de propagation de la crise économique.

- Humanités Histoire contemporaine :

▪ Éloquence et pouvoir :

L'éloquence permet aux étudiants de savoir convaincre par la parole. Le cours abordera les notions de base oral et non-verbal pour permettre une bonne prise de parole en public.

- Fabrique parlementaire de la loi :

L'élaboration d'une loi est un processus long et complexe. Le cours abordera les étapes de la fabrication d'une loi du Premier ministre ou de la proposition de loi des députés et sénateurs jusqu'à l'adoption et sa promulgation par le président de la République.

Culture juridique et politique :

- **Politique étrangère :**

Le cours de politique étrangère permet d'étudier et d'analyser les politiques des États dans leurs relations avec d'autres acteurs internationaux. Le cours abordera les concepts liés à la politique étrangère ainsi que les acteurs, les prises de décisions et les objectifs de ces politiques étrangères.

- **Droit parlementaire :**

Le cours de droit parlementaire règle l'organisation, la composition et le fonctionnement des assemblées politiques. Le cours abordera le rôle et les fonctions des parlements ainsi que les structures et les procédures parlementaires.

- **Droit et politiques territoriales :**

Le cours Droit et politiques territoriales permet d'étudier les politiques publiques produites par les entités territoriales comme les régions, les villes ou les collectivités locales. Le cours abordera les différentes échelles de gouvernance, les processus de décentralisations et les enjeux.

LICENCE 3 DROIT SCIENCE POLITIQUE (semestre 5)

Fondamentaux du droit :

- Droit civil :

Le droit des contrats spéciaux est une matière en prolongement du droit des obligations car les différents contrats spéciaux doivent se conformer aux règles communes du Code civil applicables à tous les contrats. Dans ce cours, différents contrats spéciaux seront abordés (vente, location, entreprise, mandat). Le cours abordera la physionomie de ces contrats, les critères de distinction puis leur régime juridique.

- Droit de la propriété publique :

Le droit de la propriété publique est une matière en prolongement du droit administratif. Ce cours est consacré aux moyens dont dispose l'administration pour satisfaire l'intérêt général. Le cours abordera les critères et les conditions pour appartenir au domaine public ainsi que la domanialité publique comme régime juridique du domaine public.

- Droit international public :

Le droit international public est un champ complexe et dynamique du droit. Le cours abordera les particularismes de ce droit en présentant les acteurs de ce droit, la description des États, des organisations internationales, des individus et de leur place ainsi que de leur rôle sur la scène internationale.

- Droit de l'expropriation et des travaux publics :

Le droit de l'expropriation et des travaux publics est une procédure permettant à l'administration d'accroître la consistance de son domaine. Le droit de l'expropriation est le droit qui permet à la puissance publique de prendre possession par la voie judiciaire et administrative d'une propriété privée.

- Droit commercial :

Le droit commercial est l'ensemble des règles juridiques s'appliquant aux commerçants dans l'exercice de leur fonction et régissant l'activité commerciale. Le cours abordera les sources et le régime du droit commercial, le commerçant, le fonds de commerce ainsi que le bail commercial.

Fondamentaux de la science politique :

- Histoire des idées politiques contemporaines :

L'histoire des idées politiques contemporaine permet d'étudier les principaux courants de pensée couvrant la période du XVIIIème siècle au XXème siècle. À partir de la Révolution française de 1789, Le cours abordera les grands auteurs tels que Hobbes, Locke ou encore Montesquieu et les notions principales comme l'État, la souveraineté et le saint-simonisme.

Humanités :

- **Humanités Sciences économiques :**

L'Humanité sciences économiques permet de comprendre les concepts de mondialisation, de protectionnisme et de libre-échange. L'objectif est alors de connaître les facettes des échanges internationaux et les mécanismes de la construction européenne. Le cours abordera la croissance économique afin d'analyser économiquement certaines zones géographiques.

- **Humanités Histoire contemporaine :**

L'Humanité d'histoire contemporaine permet d'étudier la mise en œuvre du projet de construction européenne élaborée après la Seconde Guerre mondiale. Le cours abordera du traité de Versailles et ses conséquences au traité de Maastricht et son bilan.

Culture juridique et politique :

- **Sociologie électorale :**

La sociologie électorale fait le point sur la question du vote, ses significations et ses transformations. Le vote reste central dans les régimes politiques mais au-delà de l'acte, il renvoie aux structures de la société. Le cours abordera le vote dans une perspective historique en abordant les modèles explicatifs et les débats actuels.

- **Ateliers de sciences sociales :**

Les ateliers de sciences sociales permettent aux étudiants de s'initier aux méthodes et techniques d'investigation. Les ateliers sont des cours pratiques mettant l'accent sur l'application des méthodes et des théories sociales. Les sujets étudiés sont vastes tels que la sociologie, l'économie, la science politique, etc.

- **Procédure administrative contentieuse :**

La procédure administrative contentieuse est l'ensemble des règles qui régissent le déroulement du procès devant le juge administratif. Elle permet à l'administratif d'être la plus efficace possible dans un souci d'intérêt général et la protection des administrés face à une action illégale ou arbitraire de l'administration.

- **Droit civil – RGO :**

Le régime général des obligations est une matière en prolongement du droit des obligations. Ce cours prend en compte les règles communes à toutes les obligations indépendamment de leur source. Le cours abordera les modalités, la circulation et l'extinction de l'obligation.

LICENCE 3 DROIT SCIENCE POLITIQUE (semestre 6)

Fondamentaux du droit :

- **Droit civil :**

Le droit des contrats spéciaux est une matière en prolongement du droit des obligations car les différents contrats spéciaux doivent se conformer aux règles communes du Code civil applicables à tous les contrats. Dans ce cours, différents contrats spéciaux seront abordés (vente, location, entreprise, mandat). Le cours abordera la physionomie de ces contrats, les critères de distinction puis leur régime juridique.

- **Libertés fondamentales :**

Les libertés fondamentales sont des libertés essentielles reconnues à tout Homme et qui bénéficient d'une protection particulière. Le cours abordera les grandes notions des libertés fondamentales telles que la protection du corps, le respect de la vie privée et la liberté religieuse.

- **Droit international public :**

Le droit international public est un champ complexe et dynamique du droit. Le cours abordera les particularismes de ce droit en présentant les acteurs de ce droit, la description des États, des organisations internationales, des individus et de leur place ainsi que de leur rôle sur la scène internationale.

- **Droit des sociétés :**

Le droit des sociétés est l'ensemble des règles de droit qui régissent la vie des entreprises. Il concerne la création, le fonctionnement et l'extinction de celle-ci. Le cours abordera le contrat de société, la notion de personnalité morale et le fonctionnement de la société.

Fondamentaux de la science politique :

- **Enjeux de sécurité :**

La mise en place d'un programme de sécurité efficace nécessite une bonne connaissance des risques et de moyens de les prévenir. Le cours abordera les différents enjeux importants de sécurité.

- **Politiques publiques :**

Les politiques publiques sont les politiques justifiant de l'intervention de l'État ou d'une autre autorité publique entraînant un effet sur la société. Le cours abordera les problèmes publics qui justifient de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Humanités :

- **Humanités Sciences économiques :**

L'Humanité sciences économiques permet de comprendre les concepts de croissance économique, de mondialisation et des échanges internationaux. L'objectif est alors de connaître les facettes des échanges internationaux et les mécanismes de la construction européenne et du sous-développement. Le cours abordera les grands problèmes économiques contemporains afin d'analyser économiquement certaines zones géographiques.

- **Humanités Histoire contemporaine :**

▪ Les couples franco-allemands

Le cours des couples franco-allemands permet d'étudier les principales personnalités françaises et allemandes qui ont contribué à faire de l'axe franco-allemand le pilier de la construction européenne à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

▪ Penser l'Europe, construire la paix

Le cours Penser l'Europe, construire la paix permet de comprendre les différentes caractéristiques et les enjeux liés à la construction européenne et à la paix dans le mode contemporain. Le cours abordera l'idée de l'Europe de la Première Guerre mondiale à la fin de la Guerre froide.

Culture juridique et politique :

- **Laïcité et politique en Europe :**

Le cours de laïcité et politique en Europe permet d'étudier les différentes interprétations du concept de laïcité pratiquées en Europe. L'objectif est de comprendre l'histoire de la laïcité et les mises en pratique. Le cours abordera les fonctionnements des nations européennes nés des histoires nationales.

- **Sciences administratives :**

Les sciences administratives vise à analyser le développement, l'évolution des modèles de fonctionnement et le contrôle de l'administration publique. Le cours abordera l'espace administratif, l'appareil administratif français et les questions relatives à la gestion publique et au contrôle des administratives.

- **Droit du travail et politiques sociales :**

Les politiques sociales du droit du travail permettent de traiter de la protection sociale du salarié par une présentation de la Sécurité sociale, des différentes prestations existantes (congé maladie, congé maternité), du Revenu de Solidarité Active (RSA), de la prévoyance dans l'entreprise et de l'indemnisation des salariés sans emploi.

- **Handicaps et dépendance :**

Les questions liées aux handicaps et à la dépendance prennent une place importante dans notre société. Le cours abordera les différentes réformes, la prise en charge publique et les systèmes de protection sociale.

L1 EUROPÉENNE DE DROIT (semestre 1)

Transition :

- **Organisation de la justice :**

L'organisation de la justice est divisée en deux grands ordres : l'ordre judiciaire avec les juridictions civiles et pénales et l'ordre administratif. Le cours abordera donc les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif, les juridictions extérieures aux ordres juridictionnels et les principes directeurs de l'organisation juridictionnelle.

- **Introduction générale au droit :**

L'introduction générale au droit permet aux étudiants d'obtenir des bases juridiques nécessaires et fondamentales pour la suite de ses études. Elle permet une présentation d'ensemble du Droit.

- **Apprendre à apprendre :**

Le cours apprendre à apprendre vise à améliorer les capacités d'apprentissage des étudiants et débloquent une prise de conscience concernant les biais qui existent dans la mémorisation. Le cours abordera la mémoire, la concentration, la prise de notes et le travail collaboratif.

Fondamentaux du droit :

- **Droit constitutionnel :**

Le droit constitutionnel est une branche du droit public qui rassemble les règles relatives à l'État, à la constitution du gouvernement et des pouvoirs publics ainsi qu'à la participation des citoyens à l'exercice de ces pouvoirs. Le cours abordera les théories générales du droit constitutionnel et les régimes de séparation des pouvoirs des pouvoirs de la France jusqu'en 1958.

- **Droit civil :**

Le droit civil permet d'introduire le droit avec des notions essentielles qui structurent le système juridique. Le cours abordera, par exemple, la hiérarchie des normes, le principe de non-rétroactivité de la loi ou encore les principes gouvernant le droit de la preuve.

International and European Law :

- **EU Institutions and Proceedings – Course :**

The European Institutions and Proceedings Course is a study of the political institutions and decision-making processes of the European Union. The course provides an in-depth understanding of the institutional structure of the European Union, the roles and powers of the different institutions, and the procedures for developing and implementing European policies.

- **EU Institutions and Proceedings – Tutorials :**

The European Institutions and Proceedings Tutorials course complements the European Institutions and Proceedings Course with practical sessions on case studies, exercises and debates. This course aims to reinforce understanding of the concepts and mechanisms related to European Union institutions and decision-making procedures.

Courses :

- **Comparative Government :**

The Comparative Government course is a comparative study of political systems and forms of government in different countries around the world. We will analyze structures, institutions, political processes and systems of governance, with a view to making cross-country comparisons.

- **Economics of Globalization :**

The course explores the theoretical, historical and institutional aspects of globalization and its evolution. The aim is to help students understand the process of economic globalization and its consequences.

L1 EUROPÉENNE DE DROIT (semestre 2)

Fondamentaux du droit :

- **Droit constitutionnel :**

L'organisation de la justice est divisée en deux grands ordres : l'ordre judiciaire avec les juridictions civiles et pénales et l'ordre administratif. Le cours abordera donc les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif, les juridictions extérieures aux ordres juridictionnels et les principes directeurs de l'organisation juridictionnelle.

- **Droit civil :**

L'introduction générale au droit permet aux étudiants d'obtenir des bases juridiques nécessaires et fondamentales pour la suite de ses études. Elle permet une présentation d'ensemble du Droit.

International and European Law :

- **European Integration – Course :**

The European Integration Course is a study of the process of European integration. The course covers the different stages of European integration, the institutions, common policies and the current challenges of European integration.

- **European Integration – Tutorials :**

The European Integration Tutorials course complements the European Integration Course with a practical and interactive dimension. The course aims to deepen students' understanding of European integration and develop analytical skills and critical thinking.

- **General principles of British Law :**

The General principles of British Law course provides an introduction to the fundamental principles of the British legal system. The course covers the British constitution, the judicial system, legislation and jurisprudence.

- **International Relations :**

The International Relations course studies the interactions between states and international actors on the world stage. The course will cover theories and concepts of international relations, current global challenges and prospects for cooperation and global governance.

- **Legal History and Philosophy :**

The Legal History and Philosophy course explores the historical development of law and the various philosophical perspectives on law. We will study the historical and philosophical foundations that have shaped today's legal systems.

L2 EUROPÉENNE DE DROIT (semestre 3)

Fondamentaux du droit :

- Droit administratif :

Le droit administratif est une branche du droit public qui se définit comme un ensemble de règles juridiques qui va s'appliquer aux activités des administrations publiques. Le cours abordera le principe de légalité, comme normes établies par l'administration devant être conformes aux normes supérieures et le principe dit de responsabilité comme la responsabilité d'une personne publique en dehors du contrat.

- Droit des obligations :

Le droit des obligations est une matière fondamentale du droit privé. Une obligation civile se définit comme un lien de droit en vertu duquel une personne (le créancier) peut exiger d'une autre personne (le débiteur) l'exécution d'une prestation. Cette obligation se retrouve essentiellement dans le contrat. Le cours abordera la formation du contrat et les effets du contrat.

- Droit pénal général :

Le droit pénal concerne les rapports entre l'individu et la société. Il permet de fixer les comportements contraires à la loi appelés les infractions, et de déterminer les sanctions pénales qui leur sont applicables. Le cours abordera l'application des lois dans le temps et dans l'espace, la responsabilité pénale ainsi que les infractions et les conditions de qualification.

International and European Law :

- Public International Law :

The Public International Law course enables students to think critically about the origin, structure, sources and function of international law. The course is a study of the principles between states and other international actors on the world stage. The course will address the relevance of international law to contemporary international problems.

- Introduction to Russian Law :

Introduction to Russian Law is an introduction to Russian law and the legal system. It aims to provide a general understanding of the principles, institutions and procedures governing the Russian legal system. The course will cover the organization of the judicial system in order to differentiate it from other international systems.

- Introduction to South American Legal System :

Introduction to South American Legal System is an introduction to the principles and characteristics of the South American legal system. South America comprises a diversity of countries with different legal systems, but many countries share the same characteristics. We will study the fundamental principles of South American law.

- **Comparative contract Law :**

The Comparative Contract Law course is a comparative study of the principles governing contracts in different legal systems around the world. The aim is to provide students with an in-depth understanding in order to gain a global comparative perspective.

L2 EUROPÉENNE DE DROIT (semestre 4)

Fondamentaux du droit :

- Droit administratif :

Le droit administratif permet d'étudier les instruments de l'action administrative (actes juridique de l'administratif et contrats administratifs). Il permet également d'assurer la mission d'intérêt général de l'Administration grâce à son activité de police administrative.

- Droit des obligations :

Le droit des obligations permet de poursuivre l'étude des sources de l'obligation en s'intéressant à la responsabilité extracontractuelle telle que la responsabilité du fait personnel, la responsabilité du fait des choses ou la responsabilité du fait d'autrui. Il permet également d'étudier les régimes spéciaux de responsabilité avec l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation et la responsabilité du fait des produits défectueux.

- Droit pénal général :

Le droit pénal concerne les rapports entre l'individu et la société. Il permet de fixer les comportements contraires à la loi appelés les infractions, et de déterminer les sanctions pénales qui leur sont applicables. Le cours abordera l'application des lois dans le temps et dans l'espace, la responsabilité pénale ainsi que les infractions et les conditions de qualification.

International and European Law :

- EU Law :

The EU Law course enables you to study the law and institutions of the European Union. We will study, for example, the structure, institutions, fundamental principles of law and legislation of the European Union, as well as the rights and obligations of member states controlled by the Court of Justice of the European Union.

- European Comparative Law :

The European Comparative Law course offers a comparative study of European legal systems. The aim is to study the laws, principles and legal structures of different European countries, in order to understand the similarities and differences between legal systems.

- Financial Economics :

The Financial Economics course studies financial decisions and financial markets. The course will cover economic theories and models to explain the behavior of financial market players and the longer-term impact of decisions on the economy.

- **Introduction to North American Legal Systems :**

Introduction to North American Legal Systems is an introduction to the legal systems of North America. We will study the constitution, the judicial system, legislation and the various North American laws.

LICENCE 3 EURO (semestre 5)

Droit international et européen :

- **EU Policy :**

The European Policy course provides an understanding and analysis of European Union policies and policy-making processes. We will study the different types of European policies in order to understand their concrete development.

- **Comparative Tort Law :**

The Comparative Tort Law course is an introduction to comparative tort law. Comparative study involves a comparison of different legal systems around the world. We will study tort law and different theories of liability such as the tort of negligence and the tort of defamation.

- **Asian Legal Systems :**

The Asian Legal Systems course focuses on the study of legal systems in Asia. We will study the legal principles and institutions specific to Asia. The aim is to develop a more global understanding of legal systems around the world.

Fondamentaux du droit français :

- **Droit civil :**

Le droit des contrats spéciaux est une matière en prolongement du droit des obligations car les différents contrats spéciaux doivent se conformer aux règles communes du Code civil applicables à tous les contrats. Dans ce cours, différents contrats spéciaux seront abordés (vente, location, entreprise, mandat). Le cours abordera la physionomie de ces contrats, les critères de distinction puis leur régime juridique.

- **Droit de la propriété publique :**

Le droit de la propriété publique est une matière en prolongement du droit administratif. Ce cours est consacré aux moyens dont dispose l'administration pour satisfaire l'intérêt général. Le cours abordera les critères et les conditions pour appartenir au domaine public ainsi que la domanialité publique comme régime juridique du domaine public.

- **Droit commercial :**

Le droit commercial est l'ensemble des règles juridiques s'appliquant aux commerçants dans l'exercice de leur fonction et régissant l'activité commerciale. Le cours abordera les sources et le régime du droit commercial, le commerçant, le fonds de commerce ainsi que le bail commercial.

- **Droit du travail :**

Le droit du travail est une matière en constante évolution. Il permet de protéger le salarié afin de compenser cette inégalité juridique entre le salarié et l'employeur. Le cours abordera les principales règles du contrat de travail, les droits et obligations du salarié et de l'employeur ainsi que la fin des relations de travail.

Culture juridique :

- **Procédure administrative :**

La procédure administrative contentieuse est l'ensemble des règles qui régissent le déroulement du procès devant le juge administratif. Elle permet à l'administratif d'être la plus efficace possible dans un souci d'intérêt général et la protection des administrés face à une action illégale ou arbitraire de l'administration.

- **Procédure civile :**

La procédure civile permet d'étudier l'organisation judiciaire française et les règles de compétence. Cette matière permet aussi de réglementer le déroulement du procès allant de la demande en justice jusqu'à l'obtention de la décision de justice.

LICENCE 3 EURO (semestre 6)

Droit international et européen :

- International Criminal Law :

The International Criminal Law course teaches the essentials of international criminal law by studying the main international crimes. The course will cover prosecutions, the substantive law of international crimes and procedural law before international tribunals.

- Human Rights :

The Human Rights course is an introduction to international human rights law. It will focus on the Universal Declaration of Human Rights, the two United Nations International Covenants and the European Convention on Human Rights. The course will address the international legal context and the regimes and mechanisms for protecting human rights. Certain fundamental rights and human rights issues will be examined in depth, such as the rights of women and children, and the rights of indigenous groups.

- African Legal Systems :

The African Legal Systems course is an introduction to African legal systems, enabling students to study the customs and foreign influences that play a role in legal systems. The course will cover the various local, regional and international agreements in this field, as well as current legislation.

Fondamentaux du droit français :

- Droit civil (sûretés) :

Le droit des sûretés est essentiel à la compréhension du droit privé et du droit des affaires car les sûretés permettent au créancier de se prémunir contre l'inexécution des obligations du débiteur afin d'obtenir le paiement de la dette. Le cours abordera les différentes sûretés comme les sûretés réelles, les sûretés personnelles, etc.

- Libertés fondamentales :

Les libertés fondamentales sont des libertés essentielles reconnues à tout Homme et qui bénéficient d'une protection particulière. Le cours abordera les grandes notions des libertés fondamentales telles que la protection du corps, le respect de la vie privée et la liberté religieuse.

- Droit des sociétés :

Le droit des sociétés est l'ensemble des règles de droit qui régissent la vie des entreprises. Il concerne la création, le fonctionnement et l'extinction de celle-ci. Le cours abordera le contrat de société, la notion de personnalité morale et le fonctionnement de la société.

- **Droit du travail :**

Le droit du travail est consacré à l'étude des relations collectives de travail, à l'exécution du contrat et à sa rupture. Le cours abordera les grands principes encadrant les rapports du travail comme la modification du contrat de travail, la protection statutaire des représentants du personnel, le principe de non-discrimination, le respect des droits et des libertés du salarié, le droit de grève, etc.

Culture judiciaire :

- **Procédure pénale :**

La procédure pénale est vue comme l'ensemble des règles qui ont pour objet de constater les infractions pénales, d'en rechercher les auteurs et les preuves ainsi que de juger ces auteurs pour leur faire appliquer une sanction pénale. Le cours abordera les auteurs de la procédure pénale et les actions nées de l'infraction.

- **Modes alternatifs de règlement des litiges :**

Les modes alternatifs de règlement des litiges sont des voies alternatives aux contentieux judiciaires. Ils permettent une résolution aux litiges plus rapides et adaptée. Le cours abordera les différents types de MARCS comme la négociation, la médiation, la conciliation ou l'arbitrage.

LICENCE 1 DROIT ET GESTION DE L'ENTREPRISE (Semestre 1)

Fondamentaux du droit :

- Droit constitutionnel :

Le droit constitutionnel est une branche du droit public qui rassemble les règles relatives à l'État, à la constitution du gouvernement et des pouvoirs publics ainsi qu'à la participation des citoyens à l'exercice de ces pouvoirs. Le cours abordera les théories générales du droit constitutionnel et les régimes de séparation des pouvoirs de la France jusqu'en 1958.

- Droit civil :

Le droit civil permet d'introduire le droit avec des notions essentielles qui structurent le système juridique. Le cours abordera, par exemple, la hiérarchie des normes, le principe de non-rétroactivité de la loi ou encore les principes gouvernant le droit de la preuve.

- Organisation de la justice :

L'organisation de la justice est divisée en deux grands ordres : l'ordre judiciaire avec les juridictions civiles et pénales et l'ordre administratif. Le cours abordera donc les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif, les juridictions extérieures aux ordres juridictionnels et les principes directeurs de l'organisation juridictionnelle.

- Introduction générale au droit :

L'introduction générale au droit permet aux étudiants d'obtenir des bases juridiques nécessaires et fondamentales pour la suite de ses études. Elle permet une présentation d'ensemble du Droit.

Devenir juriste d'entreprise :

- Méthodologique juridique :

Les étudiants vont apprendre à comprendre et analyser des décisions de droit civil et de droit constitutionnel. (Fiche d'arrêt, commentaire d'arrêt)

- Pré-clinique de l'entreprise : statistiques appliquées à la gestion :

Cette matière vise à fournir aux étudiants des outils quantitatifs pour analyser des données utiles à la prise de décision en entreprise.

Humanité Sciences économiques : Introduction à l'analyse économique

Cette matière vise à donner aux étudiants les bases de la pensée économique pour comprendre comment fonctionnent les marchés, les entreprises, les Etats et l'économie dans son ensemble.

- **Gestion de l'entreprise :**
- **Introduction à la gestion de l'entreprise :**

Matière qui permet de découvrir les principes fondamentaux du fonctionnement d'une entreprise, ses différentes fonctions internes et son environnement externe.

- **Introduction à la comptabilité générale :**

La comptabilité générale permet de suivre les entrées et sorties d'argent. Celle-ci permet également de connaître le patrimoine d'une entreprise et d'établir des documents comme le bilan. En résumé, la comptabilité générale est une compétence de base transversale qui sert à comprendre, analyser et encadrer la vie économique des entreprises.

LICENCE 1 DROIT ET GESTION DE L'ENTREPRISE (Semestre 2)

Fondamentaux du droit :

- **Droit constitutionnel :**

Le droit constitutionnel est une branche du droit public qui rassemble les règles relatives à l'État, à la constitution du gouvernement et des pouvoirs publics ainsi qu'à la participation des citoyens à l'exercice de ces pouvoirs. Le cours abordera les théories générales du droit constitutionnel et les régimes de séparation des pouvoirs de la France jusqu'en 1958.

- **Droit civil :**

Le droit civil permet d'introduire le droit avec des notions essentielles qui structurent le système juridique. Le cours abordera, par exemple, la hiérarchie des normes, le principe de non-rétroactivité de la loi ou encore les principes gouvernant le droit de la preuve.

Devenir juriste d'entreprise :

- **Méthodologique juridique :**

Les étudiants vont apprendre à comprendre et analyser des décisions de droit civil et de droit constitutionnel. (Fiche d'arrêt, commentaire d'arrêt)

- **Pré-clinique de l'entreprise : statistiques appliquées à la gestion :**

Cette matière vise à fournir aux étudiants des outils quantitatifs pour analyser des données utiles à la prise de décision en entreprise.

Humanité et Gestion de l'entreprise :

- **Humanité sciences économiques : Les grands problèmes économiques contemporains :**

Matière d'ouverture et de réflexion qui permet de comprendre les enjeux économiques majeurs qui touchent nos sociétés aujourd'hui, en mobilisant les outils de base de l'économie.

Gestion de l'entreprise :

- **Les grandes fonctions de l'entreprise :**

Comprendre comment une entreprise fonctionne à travers ses principales fonctions internes et comment ces fonctions interagissent pour permettre à l'entreprise de produire, de vendre, se financer, recruter, innover et se développer.

- **Introduction aux théories du management :**

Matière qui permet aux étudiants de découvrir comment sont dirigées et organisées, à travers les grandes théories et courants du management.

- **Comptabilité générale :**

La comptabilité générale permet de suivre les entrées et sorties d'argent. Celle-ci permet également de connaître le patrimoine d'une entreprise et d'établir des documents comme le bilan. En résumé, la comptabilité générale est une compétence de base transversale qui sert à comprendre, analyser et encadrer la vie économique des entreprises.

LICENCE 2 DROIT ET GESTION DE L'ENTREPRISE (Semestre 3)

Fondamentaux du droit, de la comptabilité et de la gestion :

- **Droit administratif :**

Le droit administratif est une branche du droit public qui se définit comme un ensemble de règles juridiques qui va s'appliquer aux activités des administrations publiques. Le cours abordera le principe de légalité, comme normes établies par l'administration devant être conformes aux normes supérieures et le principe dit de responsabilité comme la responsabilité d'une personne publique en dehors du contrat.

- **Droit des obligations :**

Le droit des obligations encadre les relations juridiques entre un « débiteur » qui est tenue d'exécuter une prestation pour une autre partie nommée « créancier ». Elle puise sa principe source dans le contrat. De plus, il permet de poursuivre l'étude des sources de l'obligation en s'intéressant à la responsabilité extracontractuelle telle que la responsabilité du fait personnel, la responsabilité du fait des choses ou la responsabilité du fait d'autrui. Il permet également d'étudier les régimes spéciaux de responsabilité avec l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation et la responsabilité du fait des produits défectueux.

- **Comptabilité générale :**

La comptabilité générale permet de suivre les entrées et sorties d'argent. Celle-ci permet également de connaître le patrimoine d'une entreprise et d'établir des documents comme le bilan. En résumé, la comptabilité générale est une compétence de base transversale qui sert à comprendre, analyser et encadrer la vie économique des entreprises.

- **Marketing :**

Le marketing permet d'analyser les besoins des clients, des usagers ou des partenaires et comprendre les tendances de consommation et les évolutions du marché. Cela permet à une entreprise de s'adapter à son environnement économique et concurrentiel.

- **Droit des biens :**

Le droit civil des biens permet d'étudier l'évolution du droit des biens et l'ouverture progressive aux formes collectives de l'appropriation. Le cours abordera le régime juridique et les différentes règles organisant les modalités d'exercice de la propriété collective.

- **Droit des Institutions Européennes :**

Les institutions européennes sont des acteurs politiques de la construction européenne créées par le Traité de Rome. Le droit des institutions européennes permet alors d'étudier les institutions de l'Union européenne et le fonctionnement de ces institutions. Leur rôle est de définir les orientations politiques de l'Union Européenne.

- **Droit pénal :**

Le droit pénal concerne les rapports entre l'individu et la société. Il permet de fixer les comportements contraires à la loi appelés les infractions, et de déterminer les sanctions pénales qui leur sont applicables. Le cours abordera l'application des lois dans le temps et dans l'espace, la responsabilité pénale ainsi que les infractions et les conditions de qualification.

- **Devenir juriste d'entreprise :**

- **Clinique de l'entreprise : mathématiques financières :**

Les mathématiques financières sont une composante des mathématiques appliquées mais elles s'appliquent aux opérations financières. Elles permettent de comprendre précisément les phénomènes financiers tels que les emprunts et placements, les investissements et les calculs de rendement.

- **Prérequis méthodologiques :**

Les étudiants vont apprendre à comprendre et analyser des décisions de droit civil et de droit administratif. (Fiche d'arrêt, commentaire d'arrêt)

Humanité et gestion de l'entreprise :

- **Humanité sciences économiques, analyse macroéconomique :**

L'Humanité sciences économiques permet de comprendre les concepts de mondialisation, de protectionnisme et de libre-échange. L'objectif est alors de connaître les facettes des échanges internationaux et les mécanismes de la construction européenne. Le cours abordera la croissance économique afin d'analyser économiquement certaines zones géographiques.

LICENCE 2 DROIT ET GESTION DE L'ENTREPRISE (Semestre 4)

- Droit administratif :

Le droit administratif est une branche du droit public qui se définit comme un ensemble de règles juridiques qui va s'appliquer aux activités des administrations publiques. Le cours abordera le principe de légalité, comme normes établies par l'administration devant être conformes aux normes supérieures et le principe dit de responsabilité comme la responsabilité d'une personne publique en dehors du contrat.

- Droit des obligations :

Le droit des obligations permet de poursuivre l'étude des sources de l'obligation en s'intéressant à la responsabilité extracontractuelle telle que la responsabilité du fait personnel, la responsabilité du fait des choses ou la responsabilité du fait d'autrui. Il permet également d'étudier les régimes spéciaux de responsabilité avec l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation et la responsabilité du fait des produits défectueux.

- Comptabilité générale :

La comptabilité générale permet de suivre les entrées et sorties d'argent. Celle-ci permet également de connaître le patrimoine d'une entreprise et d'établir des documents comme le bilan. En résumé, la comptabilité générale est une compétence de base transversale qui sert à comprendre, analyser et encadrer la vie économique des entreprises.

- Mathématiques financières :

Les mathématiques financières sont une composante des mathématiques appliquées mais elles s'appliquent aux opérations financières. Elles permettent de comprendre précisément les phénomènes financiers tels que les emprunts et placements, les investissements et les calculs de rendement.

- Stratégie des entreprises :

Cette matière permet d'atteindre les objectifs globaux de l'entreprise, en tenant compte ses forces, faiblesses, opportunités et menaces. Cette stratégie devra toujours respecter les cadres juridiques et les contraintes sociales et environnementales.

- Management des entreprises :

La matière permet de comprendre la structure d'une entreprise (organigramme, services hiérarchie) et le rôle de chaque membre. (Manager, équipes...) Le management permet de résoudre les conflits et de prendre des décisions en groupe. Il touche à des domaines très proches du droit comme le droit du travail et le droit de la sécurité sociale.

- Droit fiscal :

Le droit fiscal étudie les principes juridiques relatifs aux impôts, aux contributions, aux taxes et aux cotisations sociales. L'objectif est d'initier les étudiants aux concepts, techniques et procédures du droit fiscal ainsi que de comprendre les régimes des réformes des principaux impôts d'État.

Humanités et gestion de l'entreprise :

- **Humanité Sciences économiques : Les différentes approches de la politique économique**

L'Humanité sciences économiques permet de comprendre les concepts de mondialisation, de protectionnisme et de libre-échange. L'objectif est alors de connaître les facettes des échanges internationaux et les mécanismes de la construction européenne. Le cours abordera la croissance économique afin d'analyser économiquement certaines zones géographiques.

LICENCE 3 DROIT COMPTABLE ET FINANCIER (semestre 5)

Fondamentaux du droit :

- **Droit du travail :**

Le droit du travail est une matière en constante évolution. Il permet de protéger le salarié afin de compenser cette inégalité juridique entre le salarié et l'employeur. Le cours abordera les principales règles du contrat de travail, les droits et obligations du salarié et de l'employeur ainsi que la fin des relations de travail.

- **Droit civil (contrats spéciaux) :**

Le droit des contrats spéciaux est une matière en prolongement du droit des obligations car les différents contrats spéciaux doivent se conformer aux règles communes du Code civil applicables à tous les contrats. Dans ce cours, différents contrats spéciaux seront abordés (vente, location, entreprise, mandat). Le cours abordera la physionomie de ces contrats, les critères de distinction puis leur régime juridique.

- **Droit commercial :**

Le droit commercial est l'ensemble des règles juridiques s'appliquant aux commerçants dans l'exercice de leur fonction et régissant l'activité commerciale. Le cours abordera les sources et le régime du droit commercial, le commerçant, le fonds de commerce ainsi que le bail commercial.

Humanités :

- **Humanités Sciences économiques :**

L'Humanité sciences économiques permet de comprendre les concepts de mondialisation, de protectionnisme et de libre-échange. L'objectif est alors de connaître les facettes des échanges internationaux et les mécanismes de la construction européenne. Le cours abordera la croissance économique afin d'analyser économiquement certaines zones géographiques.

Culture d'entreprise :

- **Comptabilité analytique :**

La comptabilité analytique est un outil primordial dans la gestion de l'entreprise. Elle permet de calculer différents coûts (coûts complets, coûts partiels, coûts variables) afin d'en faire un examen approfondi. Elle apporte des informations essentielles sur les résultats de l'entreprise pour prendre des décisions.

- **Mathématiques financières :**

Les mathématiques financières sont une composante des mathématiques appliquées mais elles s'appliquent aux opérations financières. Elles permettent de comprendre précisément les phénomènes financiers tels que les emprunts et placements, les investissements et les calculs de rendement.

LICENCE 3 DROIT COMPTABLE ET FINANCIER (semestre 6)

Fondamentaux du droit :

- Droit du travail :

Le droit du travail est consacré à l'étude des relations collectives de travail, à l'exécution du contrat et à sa rupture. Le cours abordera les grands principes encadrant les rapports du travail comme la modification du contrat de travail, la protection statutaire des représentants du personnel, le principe de non-discrimination, le respect des droits et des libertés du salarié, le droit de grève, etc.

- Droit civil (sûretés) :

Le droit des sûretés est essentiel à la compréhension du droit privé et du droit des affaires car les sûretés permettent au créancier de se prémunir contre l'inexécution des obligations du débiteur afin d'obtenir le paiement de la dette. Le cours abordera les différentes sûretés comme les sûretés réelles, les sûretés personnelles, etc.

- Droit des sociétés :

Le droit des sociétés est l'ensemble des règles de droit qui régissent la vie des entreprises. Il concerne la création, le fonctionnement et l'extinction de celle-ci. Le cours abordera le contrat de société, la notion de personnalité morale et le fonctionnement de la société.

Humanités :

- Humanités Sciences économiques :

L'Humanité sciences économiques permet de comprendre les concepts de croissance économique, de mondialisation et des échanges internationaux. L'objectif est alors de connaître les facettes des échanges internationaux et les mécanismes de la construction européenne et du sous-développement. Le cours abordera les grands problèmes économiques contemporains afin d'analyser économiquement certaines zones géographiques.

Culture d'entreprise :

- Comptabilité analytique :

La comptabilité analytique est un outil primordial dans la gestion de l'entreprise. Elle permet de calculer différents coûts (coûts complets, coûts partiels, coûts variables) afin d'en faire un examen approfondi. Elle apporte des informations essentielles sur les résultats de l'entreprise pour prendre des décisions.

- Statistiques descriptives :

Les statistiques descriptives permettent d'étudier un phénomène à partir de données. Cette description se fait grâce à la présentation des données, leur représentation graphique et le

calcul de résumés numériques. Le cours abordera les principes de statistiques applicables à la finance et l'application pratique de la méthode statistique à la diversification de portefeuille.